

Comment valider votre compte IBAN rapidement ?

🎦 Pour bénéficier des services de Youseeme Finance, vous devez avoir complété tous les étapes de "Validation du Compte IBAN"



Astuces: Nous vous recommandons d'avoir ce guide à portée de main lors de votre « Vérification d'identité ». Si vous choisissez de procéder à la validation sur votre ordinateur, nous vous conseillons de suivre ce guide via votre téléphone mobile (accédez au lien <u>https://youseeme.fr/guidecomptevalider/</u> dans votre navigateur) ou inversement.



Introduction:

Ce guide vous accompagnera pour valider rapidement votre compte IBAN et effectuer la vérification d'identité (KYC) en quelques minutes. Les vérifications sont effectuées pour prévenir la fraude et se conformer aux exigences légales. Suivez les quatre étapes suivantes pour ouvrir votre compte IBAN:

- 1. Validez votre adresse e-mail (Si vous n'avez pas reçu votre e-mail de vérification, pensez à vérifier votre dossier courrier indésirable).
- 2. Effectuez la vérification d'identité.
- 3. Effectuez votre premier virement (vous pouvez télécharger votre RIB en cliquant sur le bouton « Téléchargez votre IBAN »).
- 4. Envoyez les documents suivants:
 - Pour les particuliers : votre pièce d'identité et justificatif de domicile.
 - Pour les entreprises : Kbis de la société.

Astuce : vérification d'identité (KYC)

Pour que votre vérification se passe simplement et rapidement, nous vous conseillons d'avoir entre vos mains les documents suivants :

- I. Votre pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, passeport).
- 2. Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz, de téléphone, etc.)



2. Vérification de votre identité

Cette vérification ne devrait vous prendre que quelques minutes de votre temps.

Veuillez préparer vos documents, pièce d'identité et justificatif de domicile.

La vérification d'identité se poursuivra sur votre téléphone mobile pour des raisons de praticité. Veuillez sélectionner l'option "**Scanner un QR code** " ou " **Utiliser un SMS**"



Vérifions votre identité en 3 minutes

La vérification de votre identité est nécessaire pour finaliser votre demande pour Youseeme.

Nous vous guidons dans cette vérification avec votre mobile





Scanner le QR Code

Une fois que vous aurez scanné le code QR, vous serez automatiquement dirigé vers "ID UBBLE".



Scannez ce QR code

Pour poursuivre votre vérification d'identité, utilisez l'appareil photo de votre téléphone et cliquez sur le lien affiché. Recommencer la procédure





Si vous êtes de nationalité française, vous n'avez pas besoin de changer de pays. Dans le cas contraire, veuillez sélectionner votre pays. Ensuite, appuyez sur « **Démarrer ma vérification** ».



Vérifions votre identité en 3 minutes

La vérification de votre identité est nécessaire pour finaliser votre demande pour Youseeme.

Démarrer ma vérification

Français

111

>

<

Pourquoi dois-je vérifier mon identité ?

 \bigcirc



Page suivante :

Pour continuer, veuillez accepter les conditions en cochant les cases suivantes :

- J'accepte que mon visage soit filmé afin de vérifier à distance mon identité.
- J'ai lu et j'accepte la Politique de Confidentialité ainsi que les Conditions Générales d'Utilisation.

Et appuyez sur « J'accepte».





Le système procédera à la vérification de votre téléphone mobile. **Étape 1**: Sélectionnez le type de pièce d'identité que vous allez transmettre :

Carte d'identité

Passeport

Titre de séjour

Étape 2: Choisissez le pays émetteur

Étape 3: Appuyez sur « Continuer ma vérification».



Sélectionnez votre document





<u>Je n'ai pas mon document original</u>



Si vous n'avez pas encore préparé votre pièce d'identité, veuillez aller la chercher maintenant.

Si cela prend trop de temps, vous pourriez être amené à recommencer le processus à partir de la page 5. Si vous êtes prêt, appuyez sur « **J'ai mon document en main** »

Youseeme. Sélectionnez votre document Vous allez filmer le document original à l'étape X Avez-vous votre document avec vous? Nous allons procéder à l'enregistrement, tenez votre document original en main J'ai mon document en main France V **Continuer ma vérification** Je n'ai pas mon document original

 \bigcirc

<









L'accès à votre caméra est nécessaire

Pour vérifier votre identité nous avons besoin de pouvoir filmer votre document et votre visage, vous devez pour cela autoriser l'accès à la caméra

J'autorise l'accès

Ш

Pourquoi dois-je autoriser ma caméra ?

 \bigcirc

<



Placez votre pièce d'identité dans le cadre conformément à l'image affichée.

YOUSEEME.

Tenez le recto de votre document en main



J'ai mon document en main

<



Vérifiez que la pièce d'identité est bien centrée entre les quatre coins de l'écran. Une fois qu'elle est correctement positionnée, les quatre coins deviendront verts. Attendez la fin du défilement de la ligne verte avant de bouger.





Restez sur le recto de votre pièce d'identité et maintenez-la dans votre main. Essayez de l'incliner dans un sens, puis dans l'autre, conformément à ce qui est montré dans l'animation, de manière à faire briller les hologrammes argentés.



Préparez-vous à tenir et incliner le recto de votre document

Cela nous permet de détecter les hologrammes et les marques de sécurité



J'incline mon document



Placez le verso de votre pièce d'identité dans le cadre conformément à l'image affichée.



Maintenant, retournez et cadrez votre document



Je retourne mon document



Restez sur le verso de votre pièce d'identité et maintenez-la dans votre main. Essayez de l'incliner dans un sens, puis dans l'autre, conformément à ce qui est montré dans l'animation, de manière à faire briller les hologrammes argentés.



Préparez-vous à tenir et incliner le verso de votre document

Cela nous permet de détecter les hologrammes et les marques de sécurité



J'incline mon document



- Placez votre visage devant la caméra,
- Centrez votre visage dans le cadre ovale,
- Maintenez votre visage dans le cadre,
- Suivez les instructions affichées à l'écran,
- Et voilà ! Votre visage est numérisé,
- Vous avez terminé la procédure de face.

YOUSEEME.

Nous allons prendre une courte vidéo de vous de face puis de profil





- Regardez vers la droite de sorte que le caméra voir votre profil Attendez quelques seconde,..
- Et voilà ! Votre profil est numérisé.
- Vous avez terminé la procédure reconnaissant facial.



Nous allons prendre une courte vidéo de vous de face puis de profil



Je filme mon visage

[Mobile]





- Vous pouvez revenir sur l'application, que ce soit directement sur
- votre téléphone portable ou depuis votre ordinateur.
- Il ne vous reste plus qu'à effectuer votre premier virement à partir
- de votre compte bancaire habituel (vous pouvez téléchargez votre
- RIB en cliquant sur le bouton »Téléchargez votre IBAN »)





Ouvrez un compte ici



3. Premier virement

Effectuez votre premier virement à partir de votre compte bancaire habituel (*Dans le Menu, "Mon profil", vous pouvez téléchargez* votre RIB en cliquant sur "**Téléchargez votre IBAN"**).





4. Envoyer les documents

• Pour les particuliers

Accédez au Menu, puis "Mon profil« , à la section "ENVOI DE DOCUMENTS ", choisissez le type de "pièce d'identité":

- Carte d'identité en couleur* et en cours de validité (recto-verso)
- Passeport en couleur* et en cours de validité (page 2 et 3)
- Titre de séjour en couleur* et en cours de validité (recto-verso)

Toujours dans la même section, choisissez le type de " Justificatif de domicile de moins de 3 mois " :

- Facture (électricité, tél. fixe, Internet, eau ou gaz) autre que la facture du mobile.
- Quittance de loyer/Titre de propriété/Taxe foncière.
- Carte d'assurance maladie.
- Dernier avis d'imposition ou certificat de non imposition/exonération fiscale.

Important !

Une fois tous les documents téléchargés, n'oubliez pas de cliquer sur "**Enregistrer les modifications**".

ENVOI DE DOCUMENTS

I	2ièce d'identité
Z	▼ Veuillez choisir le type de pièce d'identité
	CHOISIR UN FICHIER
	Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Type de document - Veuillez choisir le type de justificatif de domicile
	CHOISIR UN FICHIER
	ENREGISTRER LES MODIFICATIONS



Félicitations !

Vous avez terminé la validation pour l'ouverture de votre compte IBAN Youseeme Finance.



Les fonctionnalités de l'application Youseeme Finance

Voici quelques exemples de fonctionnalités spécifiques à Youseeme Finance (https://compte.youseeme.fr) :

- 1. **Gestion des Comptes:** Consultez vos soldes instantanément, suivez en temps réel vos transactions et vos dépenses.
- 2 Virements Rapides: Effectuez des virements en temps réel avec SEPA Express (gratuitement) ou scannez simplement un QRCode sans avoir à saisir les détails du RIB du bénéficiaire. Réalisez également des virements instantanés entre deux comptes Youseeme sans frais.
- 3. Paiements Faciles: Mettez en place des prélèvements récurrents pour automatiser vos dépenses mensuelles.
- 4. Carte de paiement : Une fois votre compte validé, faites vos achats en ligne avec la carte de paiement virtuelle et commandez votre carte physique pour les dépenses quotidiennes en magasin ou au restaurant.
- 5. Gestion de la carte de paiement :
 - Consultation des informations de la carte: le numéro de carte, la date d'expiration, le code CW et le nom du titulaire.
 - Modification des codes PINà tout moment.
 - Verrouillage en temps réel de la carte en cas d'utilisation frauduleuse.
 - Gestion de la limite des retraits au distributeur automatique de billets (DAB) par jour ou par semaine.
 - Gestion des limites de paiement de la carte.
 - Déclaration de vol de la carte ou blocage de la carte.
- 6. Dépôt par carte de paiement : Rechargez facilement votre compte avec votre carte bancaire habituelle.
- 7. Multiplateforme : L'espace client de Youseeme Finance est accessible aussi bien sur votre téléphone portable que sur votre ordinateur.



Aperçu des exigences de vérification d'identité (KYC).

Qu'est-ce que le KYC?

Le KYC ou Know Your Customer, en anglais est un processus essentiel dans le secteur bancaire et financier pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En quoi consiste le processus de KYC?

Le KYC vise à vérifier et à connaître l'identité des clients afin de s'assurer qu'ils ne sont pas impliqués dans des activités criminelles. Les banques et autres institutions financières sont tenues de respecter diverses obligations dans ce contexte. Elles sont chargées d'effectuer une identification précise de leurs clients et de repérer toute suspicion de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Cette obligation de vigilance garantit la sécurité financière et prévient les transactions illégales au sein du système financier.

Quels établissements sont concernés par le KYC?

Les établissements financiers : Les institutions financières et bancaires jouent un rôle central dans la gestion de la connaissance client. Elles constituent l'élément essentiel de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les fintechs (entreprises technologiques financières) : Ces entreprises technologiques financières doivent également respecter des exigences KYC dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Les assureurs, Les établissements de crédit ,Les professionnels de l'immobilier,,,,



Les exigences (suite & fin)

Le non-respect des normes KYC (Know Your Customer) expose ces entreprises à des sanctions sévères. Notamment des amendes substantielles, des sanctions pénales, et des conséquences négatives pour leur réputation. Voici quelques exemples de sanctions encourues pour le non-respect des normes KYC.

Amendes financières

Les organismes de réglementation financière imposent généralement des amendes significatives aux entreprises qui ne respectent pas les exigences KYC. Les montants des amendes peuvent varier en fonction de la gravité de la violation, de la juridiction et des réglementations spécifiques.

Perte de licence

Les entreprises financières, telles que les banques et les sociétés de gestion d'actifs, risquent de perdre leur licence ou leur autorisation d'exploitation si elles ne respectent pas les normes KYC. Cela peut entraîner la fermeture de l'entreprise ou la suspension de ses activités.

Responsabilité pénale

Dans certains cas graves de non-respect des normes KYC, des sanctions pénales peuvent être imposées. Les individus impliqués dans des activités illicites, telles que le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, peuvent être poursuivis en justice et condamnés à des peines de prison.